

INTERNAT DES COLLÉGIENS

Dossier de candidature

Année scolaire 2023-2024

*Date limite de dépôt du dossier de candidature au collège ou à l'école actuellement fréquenté(e) par votre enfant : **15 mai 2023***

Le conseil départemental du Territoire de Belfort, la région Bourgogne Franche-Comté et l'académie de Besançon se coordonnent pour offrir la possibilité à des collégiens d'être accueillis en internat.

L'internat est implanté au lycée Raoul Follereau de Belfort : un espace réservé aux collégiens y est aménagé. La scolarisation des internes s'effectuera principalement dans les collèges Léonard de Vinci ou Châteaudun dans lesquels les élèves bénéficieront d'un accompagnement quotidien pour leur déplacement à l'internat.

L'internat s'envisage comme un choix concerté entre l'élève, la famille et l'établissement scolaire actuel. Toute demande d'admission est préalablement discutée et construite avec l'enfant. Il est important que cette démarche soit perçue comme un projet et une opportunité. En effet, l'internat offre outre l'hébergement, un dispositif d'accompagnement éducatif qui concourt à la réussite scolaire et à l'épanouissement personnel.

Le projet de l'internat propose :

- un accompagnement scolaire individuel quotidien et une collaboration étroite entre le collège et l'internat. Un référent au sein de l'internat suit la scolarité de l'élève, ses résultats, son travail, ses réussites et ses difficultés. Selon les difficultés rencontrées, qu'elles soient temporaires ou plus durables, un soutien est proposé en lien avec des professeurs des disciplines concernées.
- des activités culturelles, sportives et ludiques. Les élèves ont l'opportunité de découvrir les sites culturels et scientifiques de proximité. Les élèves ont accès, sous la surveillance d'un assistant d'éducation et sous réserve d'une autorisation parentale, à des sites internet de loisirs après l'étude et pendant un temps limité. Ils participent à des activités ludiques : sorties théâtre, Escape Game, bowling, cinéma, jeux de société, ateliers cuisine, concours baby-foot, billard... Le mercredi après-midi, les élèves peuvent rejoindre un club, une activité ou pratiquer un sport dans le cadre de l'association sportive de leur collège.

L'élève s'engage à :

- s'investir et travailler régulièrement ;
- construire son parcours d'orientation ;
- respecter le règlement intérieur.

Les représentants légaux assurent le suivi de la scolarité en lien avec le collège et l'internat collège.

Toute démission de l'internat avant les vacances de Noël entrainera une réaffectation dans le collège d'origine.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom Prénom :

Date de naissance : Fille Garçon

Scolarité 2022/2023 : Classe et établissement fréquentés.....

Langues vivantes étudiées : LV1 :LV2 :

COORDONNÉES DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Représentant légal 1

Nom Prénom :

Père Mère Autre :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Représentant légal 2

Nom Prénom :

Père Mère Autre :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

CLASSE ET ÉTABLISSEMENT ENVISAGÉS A LA RENTRÉE 2023

Établissement :

Classe :

Langues vivantes : LV1 :LV2 :

Dispositif particulier envisagé (exemple : section internationale américaine, classe à horaires aménagés musique ou théâtre, ...) :

MOTIVATION DE L'ÉLÈVE ET/OU DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

L'élève
Signature

Représentant légal 1
Signature

Représentant légal 2
Signature

GRILLE D'OBSERVATION A RENSEIGNER PAR L'ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ PAR L'ÉLÈVE ACTUELLEMENT

Positionnement de l'élève renseigné par le professeur principal (ou le professeur des écoles)				
Attitude face au travail scolaire	--	-	+	++
* intérêt pour les enseignements littéraires et humanistes				
* intérêt pour les enseignements scientifiques				
* intérêt pour les enseignements artistiques				
* capacité d'attention				
* réalisation des devoirs écrits				
* apprentissage des leçons				
* capacité à planifier son travail				
* capacité à solliciter l'adulte en cas de difficulté				
Autonomie - responsabilité	--	-	+	++
* respect des règles				
* assiduité				
* écoute et application des consignes				
* autonomie				
* prise d'initiatives				
Qualités relationnelles de l'élève	--	-	+	++
* respect de ses camarades				
* esprit d'équipe et entraide				
Appréciation littérale				
Signature de l'enseignant				

Avis du chef d'établissement/directeur d'école sur l'opportunité d'une scolarisation en internat
<input type="checkbox"/> Très Favorable <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
Avis motivé :
Signature du chef d'établissement ou du directeur d'école

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Pour l'entrée en 6^{ème}, décision de passage du conseil des maîtres et photocopie LSU.
- Pour tous les autres niveaux (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}), photocopies des bulletins de l'année scolaire en cours.
- Dans le cas d'un emménagement dans le Territoire de Belfort, joindre un justificatif de domicile.
- Ce dossier peut comporter d'autres informations utiles susceptibles d'éclairer la commission d'admission quant à la situation de l'élève et à son projet de scolarisation en internat :
 - un courrier du médecin pour signaler des besoins particuliers (à transmettre sous pli cacheté avec la mention « confidentiel / service médical ») ;
 - un courrier de l'assistant social de l'établissement d'origine (à transmettre sous pli cacheté avec la mention « confidentiel / service social ») ;
 - autre(s) document(s) pouvant compléter la candidature.

ASPECTS FINANCIERS

Les tarifs (forfaits annuels) de la prochaine année scolaire mentionnés ci-dessous sont proposés à titre indicatif. Ils seront présentés lors d'une prochaine séance de l'assemblée départementale pour adoption définitive.

Forfait annuel 4 nuitées :

Ce tarif comprend l'hébergement, les repas du lundi soir au jeudi soir, les petits déjeuners du mardi au vendredi, le repas du mercredi midi ainsi que la demi-pension du collège de secteur.

Forfait annuel 3 nuitées :

Ce tarif comprend l'hébergement, les repas du lundi soir, mardi soir et jeudi soir, les petits déjeuners du mardi, jeudi et vendredi ainsi que la demi-pension du collège de secteur.

TARIF	Forfait annuel 4 nuitées Lundi, mardi, mercredi et jeudi	Forfait annuel 3 nuitées Lundi, mardi et jeudi
Taux plein	1 580 €	1 330 €
Boursier Taux 1	1 142 €	892 €
Boursier Taux 2	878 €	628 €
Boursier Taux 3	638 €	388 €

Les tarifs pour les boursiers taux 1, taux 2 et taux 3 incluent la déduction de la bourse des collèges et de la prime à l'internat au collège